



**Programme de reconnaissance
des personnes centenaires de la Ville de Granby
« *Granby fière de ses centenaires !* »**

**par Patrice Faucher, directeur SCLACVC
Mai 2014**

Mise en contexte

De plus en plus de Canadiens atteignent l'âge de 100 ans, conséquence de l'augmentation de l'espérance de vie. Le Recensement de 2011 a dénombré 5 825 personnes âgées de 100 ans et plus, comparativement à 4 635 en 2006 et à 3 795 en 2001.

Entre 2006 et 2011, le taux de croissance démographique pour ce groupe d'âge se situait à 25,7 %, le deuxième taux de croissance en importance de tous les groupes d'âge de la population canadienne après le groupe d'âge des 60 à 64 ans (+29,1 %). Le taux de croissance de la population de centenaires a souvent été l'un des plus élevés de tous les groupes d'âge au cours des 40 dernières années.

En 2011, environ 40 % de l'ensemble des centenaires au Canada avaient exactement 100 ans, tandis que 6 % avaient 105 ans ou plus. Étant donné que les taux de mortalité au-delà de 100 ans sont assez élevés, environ 60 % des personnes âgées de 100 ans atteindront l'âge de 101 ans.

De récentes projections démographiques de Statistique Canada révèlent que le nombre de centenaires continuera probablement d'augmenter au cours des prochaines années. En 2031, il pourrait se situer à plus de 17 000 et en 2061, à près de 80 000, alors que la plupart des cohortes de baby-boomers auront atteint l'âge de 100 ans.

En outre, l'espérance de vie devrait continuer de croître au Canada au cours des prochaines décennies, augmentant ainsi les probabilités d'atteindre l'âge de 100 ans.

La politique des aînés de la Ville de Granby

En se donnant une politique des aînés en 2009, la Ville de Granby témoigne de son intérêt pour ses citoyens vieillissants. L'un des objectifs de la politique est ***de valoriser la place des aînés dans la communauté.***

C'est pourquoi, la Ville souhaite mettre en place un programme de reconnaissance, « ***Granby fière de ses centenaires !*** » pour les personnes centenaires habitant sur son territoire.

Le comité de suivi de la politique des aînés recommande à la Ville les actions suivantes afin de souligner et reconnaître la présence et la contribution des personnes centenaires sur son territoire :

Actions de reconnaissance

- Remise par le maire à la personne centenaire d'une attestation de reconnaissance. Cette remise sera faite à l'intérieur du milieu de vie de la personne honorée en présence de membres de la famille ou de personnes proches.
- Prise de photo officielle et publication dans un journal local et/ou le *Granby vous informe*.
- Rédaction d'un petit texte de présentation de personne pour accompagner la photo.
- Envoi de la photo aux organismes membres de la Table sectorielle de concertation des organismes pour aînés.
- Mention à une séance publique du conseil municipal.

Il est entendu que la Ville invitera la population et les organismes à faire connaître les personnes centenaires résidant à Granby. La Ville ne prend aucun engagement à recenser les personnes centenaires de son territoire.

Fonctionnement

- Le Cabinet du maire est responsable du suivi de ce programme.